



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
British Columbia

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right  
of Canada, in accordance with the terms and conditions  
set out herein, referred to herein or attached hereto, the  
goods, services, and construction listed herein and on any  
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés  
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Barrage flottant de confinement	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EZ108-211330/B	<b>Date</b> 2020-12-31
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EZ108-211330	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$XLV-242-8145	
<b>File No. - N° de dossier</b> XLV-0-43163 (242)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Pacific Standard Time PST <b>on - le 2021-01-19</b> Heure Normale du Pacifique HNP	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Szczesniak, Michal	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> xlv242
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 507-0647 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Public Works and Government Services Canada See herein	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EZ108-211330/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EZ108-211330

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
xlv242  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **Réémission d'une demande de soumission**

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro EZ108-211330/A, datée du 2020-12-01, dont la date de clôture était le 2020-12-18, à 02:00 PM PST. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 BESOIN .....	3
1.2 COMPTE RENDU .....	3
1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>10</b>
6.1 BESOIN .....	10
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	10
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	10
6.4 RESPONSABLES.....	11
6.5 PAIEMENT .....	12
6.6 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.7 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.8 LOIS APPLICABLES .....	13
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.10 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	13
6.11 ASSURANCE .....	13
6.12 MATÉRIAUX D'EMBALLAGE EN BOIS .....	13
<b>ANNEXE A - BESOIN .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE C - ÉVALUATION FINANCIÈRE .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE D - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE E - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....</b>	<b>21</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » - Besoin.  
Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Service Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

#### **Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC**

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

[TPSGC.RPRceptiondessomissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RPRceptiondessomissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque :** Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

---

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Columbia-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours**

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer de quelle manière ils entendent respecter les exigences, conformément à l'annexe D – Critères d'évaluation technique obligatoires.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe « C » - Évaluation financière.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Le plan d'évaluation de soumission technique et les critères d'évaluation technique obligatoires sont inclus dans l'annexe D – Critères d'évaluation technique obligatoires.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

L'évaluation de la soumission financière est incluse à l'annexe C - évaluation financière.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EZ108-211330/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EZ108-211330

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlv242

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

*Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.*

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A ».  
Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.2.1 Conditions générales**

**2010A** (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Période du contrat**

La période du contrat s'étend de la date du contrat au 31 mars 2021 inclusivement.

#### **6.3.2 Livraison au complet**

L'entrepreneur doit effectuer la livraison au complet d'ici le 31 mars 2021.

#### **6.3.3 Point de livraison**

Les produits doivent être livrés conformément aux Incoterms 2010, rendu droits acquittés (DDP) à l'adresse suivante :

Cale sèche d'Esquimalt  
825, chemin Admirals  
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1  
Canada

Le service de grue sera assuré par le Canada au lieu de destination pour décharger le véhicule de livraison.

## 6.4 Responsables

### 6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Michal Szczesniak  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Approvisionnement maritimes, Région du Pacifique  
401 - 1230 Rue Government  
Victoria, C.B V8W 3X4  
Telephone: 250-507-0647  
E-mail: [michal.szczesniak@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:michal.szczesniak@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.4.2 Responsable technique

Le responsable technique pour ce contrat est:

Nom : AEA  
Titre : AEA  
Organisation : AEA  
Adresse : AEA  
Téléphone : AEA  
Télécopieur : AEA  
Courriel : AEA

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.4.3 Représentant de l'entrepreneur

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la passation de marché			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

## **6.5 Paiement**

### **6.5.1 Base de paiement - prix de lots fermes**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.5.2 Paiements multiples**

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### **6.5.3 Paiement électronique de factures – contrat** *(s'il y a lieu)*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI);
- c. Virement télégraphique (international seulement).

## **6.6 Instructions relatives à la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

### **Les factures doivent être distribuées comme suit :**

Cale sèche d'Esquimalt  
825, chemin Admirals  
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1  
À l'attention de : À DÉTERMINER

### **La facture d'origine doit être envoyée pour vérification:**

AED  
Attention: Michal Szczesniak

## **6.7 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.7.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## 6.10 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

## 6.11 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## 6.12 Matériaux d'emballage en bois

Tous les matériaux d'emballage en bois utilisés dans l'expédition doivent satisfaire aux exigences de la [Norme internationale pour les mesures phytosanitaires \(NIMP\) no 15 - Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international \(NIMP 15\)](#).

Pour de plus amples informations sur les programmes canadiens d'importation et d'exportation, consulter les directives ci-dessous de l'Agence canadienne d'inspection des aliments :

D-98-08 - [Exigences relatives à l'entrée au Canada des matériaux d'emballage en bois produits dans toute région du monde autre que la zone continentale des États-Unis](#)

D-13-01 – [Programme canadien de certification des produits de bois traités à la chaleur \(Programme TC\)](#)

## ANNEXE A - BESOIN

### 1.0 Aperçu général

La cale sèche d'Esquimalt (CSE) est une installation de réparation de navires qui facilite diverses activités, notamment la réparation des coques, la peinture, le sablage et le ravitaillement en carburant des navires. Ces activités peuvent être nuisibles à l'environnement. La plupart des navires à la CSE subissent des travaux dans la cale sèche, où les contaminants peuvent être facilement contenus et collectés. Périodiquement, les navires sont amarrés à quai pour recevoir du carburant ou pour subir des travaux. Cela comprend le quai de débarquement nord et la jetée sud. La CSE exige que tous les navires amarrés le long de la jetée sud ou du quai de débarquement nord soient entièrement entourés d'un barrage flottant de confinement. La CSE dispose déjà d'un certain nombre de barrages flottants actuellement utilisés dans l'installation.

Afin de garantir la compatibilité avec les barrages existants, l'entrepreneur doit fournir des composants qui répondent aux spécifications obligatoires suivantes.

### 2.0 Spécifications obligatoires pour un barrage de confinement de 24 po

- 2.1. Ce besoin concerne l'achat de 1 400 pi de barrage portuaire de 24 po et de matériel pour Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à la cale sèche d'Esquimalt (CSE).
- 2.2. Le barrage doit être fabriqué conformément aux normes ASTM F2683-11 (2017) Standard Guide for Selection of Booms for Oil-Spill Response et ASTM F1523-94 (2018) Standard Guide for Selection of Booms in Accordance With Water Body Classifications.
- 2.3. Hauteur hors-tout : 24 po ( $\pm 1$  po)
- 2.4. Franc-bord : 8 po ( $\pm \frac{1}{2}$  po)
- 2.5. Tirant d'eau : 16 po ( $\pm \frac{1}{2}$  po)
- 2.6. Longueur par section : 100 pi
- 2.7. Flotteurs de la barrière :
  - 2.5.1. Couleur : orange international de sécurité
  - 2.5.2. Flotteurs en polyéthylène rotomoulé remplis de mousse de polyuréthane à cellules fermées
  - 2.5.3. De 34 à 50 flotteurs par section; en montage un de chaque côté opposé.
- 2.8. Bande du barrage :
  - 2.8.1 Bande transporteuse revêtue de polychlorure de vinyle (PVC)
- 2.9. Connecteurs et dispositifs de serrage du barrage :
  - 2.7.1. Connecteurs d'extrémité en aluminium de qualité marine ou de type 316 ou autres connecteurs d'extrémité de qualité A4 résistant à la corrosion à chaque extrémité d'une section
  - 2.7.2. Les deux extrémités longitudinales de la section du barrage doivent intégrer la construction du connecteur et de la goupille transversale définie dans l'une des normes suivantes :

- 2.7.2.1. ASTM F962-04 (2018) Standard Specification for Oil Spill Response Boom Connection: Z-Connector.
- 2.7.2.2. ASTM F2538-04 (2017), Standard Specification for Oil Spill Response Boom Connection: Slide Connector.

2.10. Pièces de rechange : 24 flotteurs, 12 connecteurs et 96 dispositifs de serrage supplémentaires doivent être fournis comme pièces de rechange.

### 3.0 Spécifications obligatoires pour un barrage de confinement de 18 po

- 3.1. Ce besoin concerne l'achat de 1 000 pi de barrage portuaire de 18 po et de matériel pour Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à la cale sèche d'Esquimalt (CSE).
- 3.2. Le barrage doit être fabriqué conformément aux normes ASTM F2683-11 (2017) Standard Guide for Selection of Booms for Oil-Spill Response et ASTM F1523-94 (2018) Standard Guide for Selection of Booms in Accordance With Water Body Classifications.
- 3.3. Hauteur hors-tout : 18 po ( $\pm 1$  po)
- 3.4. Longueur par section : 50 pi
- 3.5. Flotteurs de la barrière :
  - 3.5.1. Franc-bord des flotteurs : 6 po ( $\pm \frac{1}{2}$  po)
  - 3.5.2. Tirant d'eau de la jupe : 12 po ( $\pm \frac{1}{2}$  po)
  - 3.5.3. Couleur : orange international de sécurité
  - 3.5.4. Matériau de la barrière : mousse de polyéthylène à cellules fermées, souple et résistante aux hydrocarbures
  - 3.5.5. Les flotteurs peuvent être de forme rectangulaire ou cylindrique.
  - 3.5.6. La jupe doit être faite de polyester enduit de PVC.
  - 3.5.7. Le poids de la jupe doit être d'au moins 22 oz/vg.
  - 3.5.8. La flottabilité de la barrière doit d'être d'au moins 3,5 lb/pi.
  - 3.5.9. Câble de tension/lest : chaîne en acier galvanisé à chaud de 5/16 po.
  - 3.5.10. Poche de la chaîne : une seule épaisseur, entièrement fermée
- 3.6. Connecteurs et dispositifs de serrage du barrage :
  - 3.6.1 Connecteurs d'extrémité en aluminium de qualité marine ou de type 316 ou autres connecteurs d'extrémité de qualité A4 résistant à la corrosion à chaque extrémité d'une section
  - 3.6.2 Les deux extrémités longitudinales de la section du barrage doivent intégrer la construction du connecteur et de la goupille transversale définie dans l'une des normes suivantes :
    - 3.6.2.1 ASTM F962-04 (2018) Standard Specification for Oil Spill Response Boom Connection: Z-Connector.
    - 3.6.2.2 ASTM F2538-04 (2017), Standard Specification for Oil Spill Response Boom Connection: Slide Connector.
- 3.7. Pièces de rechange : 12 connecteurs supplémentaires doivent être fournis comme pièces de rechange.

## ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX DE LOT FERME
A	1 400 pieds de barrage flottant de confinement de 24 po et de matériel connexe, conformément à l'annexe A	1	
B	Pièces de rechange : 24 flotteurs, 12 connecteurs et 96 attaches supplémentaires pour l'article A, conformément à l'annexe A	1	
C	1 000 pieds de barrage flottant de confinement de 18 po et de matériel connexe, conformément à l'annexe A	1	
D	Pièces de rechange : 12 connecteurs supplémentaires pour l'article C, conformément à l'annexe A	1	
E	Livraison des articles A, B, C et D rendus droits acquittés (DDP) selon les règles Incoterms 2010) à l'emplacement suivant:  Cale sèche d'Esquimalt 825, chemin Admirals Victoria, (Colombie-Britannique) V9A 2P1 Canada  Le service de grue sera assuré par le Canada au lieu de destination pour décharger le véhicule de livraison.	1	
<b>PRIX FERME TOTAL</b>			

Tous les prix sont en dollars canadiens, droits de douane compris et taxes applicables en sus.

## **ANNEXE C - ÉVALUATION FINANCIÈRE**

1. Les prix des soumissions seront évalués en dollars canadiens, taxes applicables en sus, mais droits de douane inclus.
2. L'équation du « prix évalué » suivante sera utilisée pour déterminer le prix évalué de la soumission en fonction des prix indiqués par le soumissionnaire dans sa proposition, à l'annexe B – Base de paiement :

À l'aide des articles énumérés à l'annexe B,

Prix évalué

= Prix de lot ferme pour l'article A  
+ Prix de lot ferme pour l'article B  
+ Prix de lot ferme pour l'article C  
+ Prix de lot ferme pour l'article D  
+ Prix de lot ferme pour l'article E.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
EZ108-211330/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EZ108-211330

N° de la modif. - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
XIV242  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE D - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES**

La soumission doit comprendre tous les documents, toutes les brochures techniques et toutes les descriptions écrites, ce qui comprend les diagrammes et les photos nécessaires, le cas échéant, pour justifier sa conformité à tous les critères d'évaluation technique obligatoire suivants.

Le gouvernement du Canada ne fera pas de suppositions concernant les réponses incomplètes ou imprécises. Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagne la soumission. Le Canada n'évaluera pas l'information tels les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

L'ensemble des énoncés et des exigences indiqués dans le présent document sont jugés des critères obligatoires. Par conséquent, les soumissionnaires doivent donc démontrer de quelle façon ils satisfont à chacun de ces énoncés ou à chacune de ces exigences.

## D1. BARRAGE DE CONFINEMENT DE 24 PO

Afin d'assurer la compatibilité avec l'équipement existant, les biens proposés doivent répondre aux spécifications obligatoires suivantes:

Point	Critère obligatoire	La justification doit être appuyée par	Conforme? (Oui/Non)	Renvoi à la soumission
2.3	Hauteur hors-tout : 24 po ( $\pm 1$ po)	Documentation à l'appui		
2.4	Franc-bord : 8 po ( $\pm \frac{1}{2}$ po)	Documentation à l'appui		
2.5	Tirant d'eau : 16 po ( $\pm \frac{1}{2}$ po)	Documentation à l'appui		
2.6	Longueur par section : 100 pi (14 sections à fournir)	Documentation à l'appui		
2.7	Flotteurs de la barrière:			
2.7.1	Couleur : orange international de sécurité	Documentation à l'appui		
2.7.2	Flotteurs en polyéthylène rotomoulé remplis de mousse de polyuréthane à cellules fermées	Documentation à l'appui		
2.7.3	De 34 à 50 flotteurs par section; en montage un de chaque côté opposé	Documentation à l'appui		
2.8	Bande du barrage :			
2.8.1	Bande transporteuse revêtue de polychlorure de vinyle (PVC)	Documentation à l'appui		
2.9	Connecteurs et dispositifs de serrage du barrage :			
2.9.1	Connecteurs d'extrémité en aluminium de qualité marine ou de type 316 ou autres connecteurs d'extrémité de qualité A4 résistant à la corrosion à chaque extrémité d'une section	Documentation à l'appui		
2.9.2	Les deux extrémités longitudinales de la section du barrage doivent intégrer la construction du connecteur et de la goupille transversale définie dans l'une des normes suivantes : (indiquer les normes à respecter)	Documentation à l'appui		
2.10	Pièces de rechange à fournir : selon les spécifications	Documentation à l'appui		

## D2. BARRAGE DE CONFINEMENT DE 18 PO

Afin d'assurer la compatibilité avec l'équipement existant, les biens proposés doivent répondre aux spécifications obligatoires suivantes :

Point	Critère obligatoire	La justification doit être appuyée par	Conforme? (Oui/Non)	Renvoi à la soumission
3.3	Hauteur hors-tout : 18 po ( $\pm$ 1 po)	Documentation à l'appui		
3.4	Longueur par section : 50 pi (20 sections à fournir)	Documentation à l'appui		
3.5	Flotteurs de la barrière :			
3.5.1	Franc-bord des flotteurs : 6 po ( $\pm$ 1/2 po)	Documentation à l'appui		
3.5.2	Tirant d'eau de la jupe : 12 po ( $\pm$ 1/2 po)	Documentation à l'appui		
3.5.3	Couleur : orange international de sécurité	Documentation à l'appui		
3.5.4	Matériau de la barrière – mousse de polyéthylène à cellules fermées, souple et résistante aux hydrocarbures	Documentation à l'appui		
3.5.5	Les flotteurs peuvent être de forme rectangulaire ou cylindrique.	Documentation à l'appui		
3.5.6	La jupe doit être faite de polyester enduit de PVC.	Documentation à l'appui		
3.5.7	Le poids de la jupe doit être d'au moins 22 oz/vg.	Documentation à l'appui		
3.5.8	La flottabilité de la barrière doit d'être d'au moins 3,5 lb/pi.	Documentation à l'appui		
3.5.9	Câble de tension/lest : chaîne en acier galvanisé à chaud de 5/16 po	Documentation à l'appui		
3.5.10	Poche de la chaîne : une seule épaisseur, entièrement fermée	Documentation à l'appui		
3.6	Connecteurs et dispositifs de serrage du barrage :			
3.6.1	Connecteurs d'extrémité en aluminium de qualité marine ou de type 316 ou autres connecteurs d'extrémité de qualité A4 résistant à la corrosion à chaque extrémité d'une section;	Documentation à l'appui		
3.6.2	Les deux extrémités longitudinales de la section du barrage doivent intégrer la construction du connecteur et de la goupille transversale définie dans l'une des normes suivantes : (indiquer les normes à respecter)	Documentation à l'appui		
3.7	Pièces de rechange à fournir : selon les spécifications	Documentation à l'appui		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EZ108-211330/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EZ108-211330

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
xlv242  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE E - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement).